

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 24 mars 2021 à 18 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 17 mars 2021, s'est réuni salle Laïta, Espace Benoîte Groult, Avenue du Coat-Kaër, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Danièle Brochu, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Gérard Jambou, Pascale Douineau, Pierrick Le Guirrinec, Nadine Constantino, Eric Alagon, Stéphanie Mingant, Isabelle Baltus, Yves Schryve, Morgane Côme, David Le Doussal, Christophe Couic, Frédérique Dieter-Pustoc'h, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Ronan Gouerec, Isabelle Le Douaron, Sylvana Macis, Pierre Guillon, Eric Saintilan, Sonia Ollivier, Michel Tobie, Anne Daniel, Sylvain Victorin-Savin, Alain Kerhervé.

Pouvoirs :

Manuel Pottier a donné pouvoir à Danièle Kha

Christophe Couic a donné pouvoir à Isabelle Baltus à partir de 21 heures

Emilie Cerisay a donné pouvoir à Marie-Madeleine Bergot

Arnaud Le Pennec a donné pouvoir à Danièle Brochu

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Pierre Guillon

16. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE MULTI-ACCUEIL MUNICIPAL LES TOURNESOLS ET LE LIEU D'ACCUEIL ENFANT-PARENT (LAEP) DE QUIMPERLE COMMUNAUTE

Exposé :

Le lieu d'accueil enfant-parent (LAEP) est un espace qui accueille les familles avec un ou plusieurs enfants de 0 à 6 ans ainsi les futurs parents. Ce lieu fonctionne avec la présence d'accueillant.e.s, professionnel.le.s du secteur de la petite enfance qui pour beaucoup, travaillent aussi sur les structures petites enfance du territoire.

Le LAEP, géré par Quimperlé Communauté, est à la recherche depuis le mois de novembre 2020 d'un.e nouvel.le accueillant.e pour intervenir environ 70h par an. Dans ce cadre, la crèche municipale souhaite proposer à son personnel volontaire de participer à cette mission par le biais d'une mise à disposition et selon les conditions suivantes :

- Remboursement par Quimperlé Communauté du coût du salaire (calculé sur le salaire effectif de l'agent.e mis.e à disposition) et des frais de déplacement sur présentation d'une facture tous les semestres. La ville de Quimperlé avancera donc l'ensemble de ces frais.
- En cas d'absence de l'agent.e mis.e à disposition, la coordinatrice du LAEP pourra effectuer le remplacement.

Cette proposition nécessite l'établissement d'une convention partenariale entre Quimperlé Communauté et la Ville de Quimperlé permettant la mise à disposition de l'agent.e de la crèche municipale.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat pour le fonctionnement du Lieu d'Accueil Parents Enfants entre la ville de Quimperlé et Quimperlé Communauté

Avis favorable de la commission petite enfance, éducation et jeunesse du 3 février 2021

Avis favorable de la commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques, de l'administration générale et de la tranquillité publique du 17 mars 2021

P.J. : convention

Décision : **Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité**



Le Maire,
Michael QUERNEZ

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Michael', is written over the official seal.

Envoyé en préfecture le 29/03/2021

Reçu en préfecture le 29/03/2021

Affiché le

ID : 029-212902332-20210324-240316-DE

